



Une affaire grave secoue le Cameroun alors qu'une collaboratrice de James Mouangue Kobila, président de la Commission des Droits de l'homme, a porté plainte contre lui pour harcèlement sexuel et autres infractions.

Cette affaire, qui a été révélée par le journal Jeune Afrique, a suscité une forte réaction de la part de Cyrille Rolande Bechon, présidente de l'ONG Nouveaux Droits de l'Homme

L'accusation grave et ses implications:

Les accusations portées contre James Mouangue Kobila sont extrêmement graves, comprenant des charges telles que le harcèlement sexuel, l'outrage à la pudeur, les menaces sous conditions, le chantage, les blessures légères et la diffamation. Ces actes constituent non seulement une violation de la dignité d'une personne, mais sont également des délits punis par le Code pénal camerounais et condamnés par les normes internationales de protection des femmes contre les abus.

L'importance d'une enquête approfondie et équitable

Cyrille Rolande Bechon insiste sur le fait que le responsable d'une Institution Nationale des Droits de l'homme est accusé de tels actes graves, qui auraient été commis dans le cadre de

son travail. Elle évoque la nécessité d'une enquête approfondie menée par la justice camerounaise, avec toutes les garanties d'un procès équitable.

La victime doit être protégée de toute pression et l'État doit tout mettre en œuvre pour rétablir la sérénité et l'image de l'institution nationale.

La restauration de la confiance et la protection des victimes

Dans ce contexte délicat, Cyrille Rolande Bechon souligne l'importance d'assurer la sérénité de la manifestation de la vérité. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour restaurer la confiance dans l'institution nationale des droits de l'homme et garantir que les victimes de telles infractions soient protégées. Il est crucial que James Mouangue Kobila prenne les mesures appropriées pour faciliter une enquête juste et transparente.